

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON CONVENTIONNELS - (N° 174)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 94

présenté par
M. Colas-Roy

ARTICLE 1ER BIS

Substituer au mot :

« délivrées »

le mot :

« accordées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.